

Questions orales

M. McMillan: Madame le Président, il n'en demeure pas moins que le protocole d'entente engage le ministre à consulter pleinement les provinces atlantiques dans tous les domaines relatifs au transport dans cette région.

LA CONSULTATION DES PROVINCES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Considérant, par exemple, que le ministre des Transports de Terre-Neuve lui a écrit pour lui dire que sa province n'avait pas été consultée à ce sujet et qu'elle en était très déçue, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre et, par son intermédiaire, aux provinces atlantiques, qu'il ne modifiera pas les subventions concernant le tarif-marchandises d'un iota sans en informer complètement ces provinces?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je l'ai déjà dit. Nous passons par différentes phases, d'abord, le prélèvement de données, ensuite, l'analyse de ces données et nous entrons maintenant dans la troisième phase, la consultation avec les gouvernements provinciaux et tous les intéressés. J'ai déjà dit cela et j'ai pris des engagements à cet égard.

En ce qui concerne la consultation des provinces, je voudrais rappeler au député que c'est dans l'esprit du protocole d'entente. Lorsque vous vous renseignez auprès des ministres provinciaux au sujet de ces choses-là, il leur est difficile d'être d'accord avec vous. A l'occasion, le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités. Il s'agit de fonds fédéraux, dépensés par le gouvernement fédéral. Mon honorable collègue serait le premier à me critiquer, comme d'autres nous critiquent à d'autres sujets, si nous ne nous assurons pas que ces fonds sont judicieusement dépensés. C'est ce que je fais.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. J'ai reçu une lettre du conseil national des associations d'anciens combattants ainsi que de l'association nationale des Indiens anciens combattants. Ces deux organismes se plaignent que de nombreux problèmes dont sont victimes les anciens combattants ne sont pas réglés. Le ministre accepterait-il de déposer au plus tôt le rapport annuel ou tout autre rapport concernant les activités du ministère des Affaires des anciens combattants pour que nous puissions autoriser le comité permanent des affaires des anciens combattants à siéger en septembre?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, on m'a fait part de la situation des Indiens anciens combattants, notamment ceux de l'Ouest. Je me suis entretenu avec les représentants de l'association des Indiens anciens combattants de l'Alberta et de son pendant en Saskatchewan. Ils réclament deux choses: tout d'abord que l'on crée un poste de chercheur pour l'association.

Malheureusement, je ne dispose pas des fonds voulus pour satisfaire leur demande. Je leur ai fait savoir que j'étais tout à fait disposé à étudier en détail tout cas particulier qu'ils voudraient bien me signaler. Sur la centaine de cas dont j'ai été saisi, plus de 90 ont donné lieu à une étude des dossiers de mon ministère et de celui des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. McKenzie: Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je voulais savoir s'il allait déposer le rapport afin que le comité qui se réunit en septembre soit chargé de l'étudier.

LA COMPARUTION DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, les 13 associations d'anciens combattants ont bien du mal à obtenir du président du comité permanent des affaires des anciens combattants l'autorisation de venir déposer devant le comité. Le ministre voudrait-il bien se renseigner et nous faire part de ses conclusions au plus tôt?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je tiens tout d'abord à faire remarquer que je ne suis pas d'accord avec la remarque du député. Le président et les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants ont toujours entendu les organismes qui souhaitaient faire connaître leur point de vue au comité.

Pour ce qui est du dépôt d'un quelconque rapport, dès que j'en aurai un, il va de soi que je le déposerai.

* * *

LES TRANSPORTS

LA RÉVISION DES SUBVENTIONS AU TARIF-MARCHANDISES
DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES—L'ATTITUDE DES
PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, la question supplémentaire que je voudrais poser au ministre des Transports fait suite à celles du député de Hillsborough. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que les quatre premiers ministres des provinces atlantiques ont accepté une réduction des subventions au transport dans leurs provinces en échange de fonds pour l'infrastructure, et que leurs protestations témoignent tout simplement de leur hypocrisie manifeste et du fait qu'ils laissent toujours le gouvernement fédéral s'acquitter de leurs responsabilités?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Souvent, madame le Président, on est d'accord en principe, mais non en pratique. Le principe, en l'occurrence, c'est que les fonds fédéraux alloués aux provinces maritimes devraient être dépensés sagement. Il arrive donc qu'il faille réexaminer une situation pour savoir si c'est bien ce qui se produit. Dans des cas bien précis, on constate que les bons amis sont rares.

M. Hnatyshyn: Vous ne pouvez pas plaire à tout le monde.